

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL757

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Lagleize, M. Latombe,  
M. Cubertafof et M. Waserman

-----

### ARTICLE 16

I. – Après l’alinéa 16, insérer les deux alinéas suivants :

« 6° Accompagner les référents déontologues mentionnés à l’article 28 *bis* dans leurs missions par des actions de formation, de diffusion de recommandations et de bonnes pratiques.

« Les avis et recommandations de la Haute Autorité ainsi que, le cas échéant, les réponses de l’administration, sont rendus publics selon des modalités déterminées par la Haute Autorité. »

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase de l’alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise assurer une plus grande publicité aux avis rendus par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en l’étendant à tous les cas où elle est saisie en matière de situations individuelles.

Il appartiendra à la Haute Autorité de déterminer les modalités de cette publicité de manière à protéger la vie privée des fonctionnaires, ainsi qu’il est prévu au X de l’article 25 octies.